

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat,

CONSIDERANT que, pour 2019, le taux d'inflation retenu pour la revalorisation des valeurs locatives s'élève à 2.2 %,

CONSIDERANT la proposition de Madame le Maire de maintenir les taux inchangés depuis 15 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* » et 6 voix contre du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* »,

FIXE les taux d'imposition de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 16.75 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.52 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.69 %.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 4 avril 2019

Le Maire,  
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le.....0.9. AVR. 2019  
Et de la publication, le..0.9. AVR. 2019  
Fait à Landivisiau, le.....0.9. AVR. 2019  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL



**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	12 889 150	16,75	13 279 000	2 224 233
Taxe foncière (bâti).....	13 133 044	22,52	13 526 000	3 046 055
Taxe foncière (non bâti).	132 580	48,69	134 500	65 488
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				Total : 5 335 776
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				>>>

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

5 662 323 - 326 547  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices

Produit de la CVAE (9) - TASCOM (10)  
 Versement GIR (11) - Prélèvement GIR (11)

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) = 5 335 776  
 Produit attendu de la majoration (15) TH des résidences secondaires

**2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (5)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	16,75	16,75%	16,75%	13 279 000	2 224 233
Taxe foncière (bâti).....	22,52	22,52%	22,52%	13 526 000	3 046 055
Taxe foncière (non bâti).	48,69	48,69%	48,69%	134 500	65 488
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Produit attendu 5 335 776		= 1,000000		Produit à taux constants 5 335 776	

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A QUIMPER  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 catherine BRIGANT  
 le 07 MARS 2019

A Landivisiau  
 Le maire,  
 Laurence Carisse.

Produit fiscal attendu 5 335 776



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 09/04/2019  
 Reçu en préfecture le 09/04/2019  
 Affiché le  
 ID : 029-212901052-20190409-2019207-DE

COMMUNE : 105 LANDIVISIAU

ARRONDISSEMENT : 29 MORLAIX

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LANDIVISIAU



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

**III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)**

Taxe d'habitation :	314 002
Taxe foncière (bâti) :	6 275
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPVP, Mayotte	37
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 233
Taxe foncière (non bâti) :	0
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

**2. BASES NON TAXEES (14)**

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

	19 962
--	--------

**4. PRODUIT DES IFER (8)**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)**

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau national (13)	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2019 (15)	Taux 2018 des EPCI (col. 15 – col. 16) (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 – col. 16) (17)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	Taux de CFE perçus en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de commune ayant opté pour fiscalité professionnelle unique
Taxe d'habitation.....	24,54	28,54	71,35	9,99000	61,36	Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	23,18
Taxe foncière (bâti).....	21,19	21,79	54,48	>>>	54,48	Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Taxe foncière (non bâti).	49,67	46,34	124,18	2,00000	122,18	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national >>> communal >>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

**DIMINUTION SANS LIEN (18)**

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le

ID : 029-212901052-20190409-2019207-DE